Loi du 5 Avril 1884 (Article 56)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BIDART (N° 241209-11)

SÉANCE DU 9 DÉCEMBRE 2024

L'an deux mil vingt quatre et le neuf du mois de décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Bidart, régulièrement convoqué le trois décembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 29

PRÉSENTS	ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR	ABSENTS EXCUSÉS	SECRÉTAIRE DE SÉANCE
Emmanuel ALZURI, Maire - Marc BÉRARD, Maryse SANPONS, Francis TAMBOURINDEGUY, Christine CAYZAC, Mabel ETCHEMENDY, Gérard GOYA, Claire MARJAK, Adjoints au Maire, Christine CALEN, Pierre ESPILONDO, Jean-Philippe OUSTALET, Pantxo ITHURRIA, Florence POEYUSAN, Sophie VALDAYRON, Alexandra BOUR, Sophie DUFIET , Stéphanie MICHEL, Amaia ETCHELECOU, Laurent BRIAULT, Denis LUTHEREAU.	Marc CAMPANDEGUI ayant donné pouvoir à Marc BÉRARD, Christian BORDENAVE ayant donné pouvoir à Gérard GOYA, Fabienne LAUTIER-ROY ayant donné pouvoir à Maryse SANPONS, Pierre DAGOIS ayant donné pouvoir à Monsieur le Maire.	Manu PORTET, Éric IRASTORZA, Isabelle CHARRITTON, Jeanne DUBOIS, Michel LAMARQUE.	Amaia ETCHELECOU

OBJET :

APPROBATION DE LA NOUVELLE POLITIQUE TARIFAIRE DE LA BILLETTERIE DU THEATRE MUNICIPAL BEHERIA

Après plus d'un an de travaux de réhabilitation et d'extension, le théâtre Beheria ouvrira à nouveau ses portes au public en mars 2025. Le schéma culturel 2021/2026 de la ville, validé par le Conseil municipal, définit les grandes orientations en matière de spectacle vivant. Le Théâtre Beheria s'inscrit pleinement dans cette ligne. Ainsi, les valeurs de culture en famille et d'une culture simple d'accès figurent notamment dans cette feuille de route.

C'est pourquoi, en cohérence avec le schéma culturel, il est nécessaire de faire évoluer le système de billetterie du théâtre.

D'un point de vue technique, à partir de la mi-février 2025, le public pourra toujours acheter ses billets en accueil physique à l'Office de tourisme mais également à la bibliothèque Toki-Toki, ce qui est une nouveauté. La bibliothèque est un équipement intimement lié au théâtre de par sa proximité géographique mais surtout, dans la mise en œuvre d'actions culturelles partagées. Ainsi les nombreux usagers de Toki-Toki disposeront d'un accès facilité à l'information sur la programmation du théâtre et à sa billetterie. Enfin, l'interface de billetterie en ligne sera quant à elle entièrement modernisée pour un usage plus fluide.

En ce qui concerne la politique tarifaire, au-delà du simple prix des billets, la philosophie de celle-ci a été repensée. En effet, au lieu de mettre en place différents tarifs avec pour chacun d'entre-eux des conditions d'accès réglementées, la future grille tarifaire du théâtre Beheria proposée fait le pari de la contribution volontaire du public au fonctionnement du théâtre et donc, de la mise en œuvre d'un système de billetterie simple reposant sur la confiance.

Trois niveaux de contribution seront proposés. Le spectateur décidera de son tarif en fonction de ses capacités financières du moment, de son envie de découvrir le spectacle proposé, du nombre de personnes l'accompagnant...

Ainsi cette politique contributive relèvera moins de l'acte d'achat, avec un tarif imposé, mais davantage de la participation au fonctionnement du théâtre, de l'adhésion à sa ligne de programmation et du partage de son état d'esprit. C'est donc une véritable ouverture à la découverte culturelle qui est offerte et une démarchandisation du rapport au théâtre.

Les trois contributions proposées sont :

«Contribution 1»: 5 €
«Contribution 2» : 10 €
«Contribution 3» : 15 €

La mise en place de cette politique tarifaire contributive répond pleinement à la volonté de l'équipe municipale de rendre la culture et les spectacles vivants accessibles au plus grand nombre, en lien avec la politique sociale de la commune qui vise notamment à lutter contre l'isolement et le repli sur soi.

Par ailleurs, il ne sera pas obligatoire de choisir une contribution pour les enfants de moins de trois ans qui disposeront d'un accès gratuit aux spectacles du théâtre Beheria, sous réserve d'être assis sur les genoux de leur accompagnateur-accompagnatrice.

Monsieur le Maire précise que ce type de tarification, encore novateur à ce jour, a déjà été mis en place dans d'autres établissements culturels hors de notre territoire. Ces expériences ont montré que l'équilibre financier des recettes de billetterie reste équivalent à celui d'une politique tarifaire classique, et que les relations entre les spectateurs et la salle de spectacle, basées sur une confiance réciproque, s'en trouvent améliorées.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité valide ce système contributif et les trois montants de contribution qui s'appliqueront pour l'accès aux spectacles proposés au Théâtre Beheria dans le cadre de la saison culturelle conçue par le Pôle culture, patrimoine et vie associative, y compris pour les deux festivals Bidart en rire et Bidart en rêve.

Fait et délibéré à Bidart, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme et certificat d'affichage.
Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de Bidart,
Bidarteko Auzapeza,

EMMANUEL ALZURI

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le 17/12/24
et publication ou notification du 17/12/24

Le Maire de Bidart,
Bidarteko Auzapeza,

MAIRIE DE BIDART (Pyrénées-Atlantiques)

EMMANUEL ALZURI

« LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION PEUT FAIRE L'OBJET D'UN RECOURS POUR EXCÈS DE POUVOIR DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF DANS UN DÉLAI DE DEUX MOIS A COMPTER DE SA PUBLICATION ET DE SA RÉCEPTION PAR LE REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT ».